



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 18614

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer au sujet de l'avenir du transport fluvial en France. Comparé à ceux de nos voisins européens, le réseau fluvial français, qui représente moins de 20 % du fret total transporté, est en retard, tant par la taille de ses infrastructures que par son niveau d'entretien. De plus, les bateliers français supportent des contraintes sévères qui les pénalisent face à la concurrence européenne. Ce contexte est suffisamment inquiétant pour que la profession traverse actuellement une crise dans le recrutement de ses hommes et dans le renouvellement des bateaux. Si l'on n'y prend garde, cela pourrait hypothéquer gravement son avenir. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à moyen et long termes, tant pour le développement et l'entretien des infrastructures que pour l'amélioration des conditions d'exercice du métier de batelier.

Texte de la réponse

La progression de 22 % du trafic fluvial au cours des cinq dernières années illustre les potentialités de développement de ce mode alternatif à la route. Ce développement repose d'abord sur la modernisation du réseau, l'optimisation de son exploitation afin de renforcer la qualité du service, et l'amélioration des interfaces entre la voie d'eau et les autres modes de transport. Cette politique de modernisation du réseau des voies navigables assurant l'essentiel du transport de marchandises est poursuivie dans le cadre des contrats de plan entre l'État et les régions, qui comprennent pour la première fois un volet fluvial important. L'État et Voies navigables de France ont ainsi contractualisé plus de 350 millions d'euros avec l'ensemble des régions concernées. Ce programme cofinancé de 800 millions d'euros comprend notamment l'aménagement des débouchés de la liaison Seine-Nord. Ces opérations de modernisation des ouvrages de la Seine, de l'Oise et d'aménagement du bassin du Nord-Pas-de-Calais devront également être accompagnés par un dispositif performant de desserte fluviale de Port 2000 au Havre, actuellement à l'étude. L'étude d'une liaison à grand gabarit Saône-Moselle a été inscrite au contrat de plan 2000-2006 pour un montant de 0,76 million d'euros financé à parité par la région Lorraine et l'Etat. La région Rhône-Alpes a également inscrit au contrat de plan 2000-2006 une étude de 0,23 million d'euros relative à l'intégration de l'axe Rhône-Saône au réseau européen, financée entièrement par la région. Ces deux études vont être regroupées et lancées sous la coordination du préfet de Lorraine, VNF en assurant la maîtrise d'ouvrage. De nombreuses infrastructures de transport ferroviaires, routières et fluviales avaient été promises par le précédent gouvernement. Les délais prévus pour leur réalisation étaient souvent irréalistes sur le plan technique. Ces projets n'étaient pas financés. Cette situation a conduit l'été dernier le Gouvernement à commander un audit des projets à l'inspection générale des finances et au conseil général des ponts et chaussées. Dans le même temps, les sénateurs Hubert Haenel et François Gerbaud ont été chargés d'un rapport sur le fret ferroviaire et le sénateur Henri de Richemont d'un rapport sur le cabotage. Enfin, l'étude prospective de la DATAR a permis de prendre en compte la dimension européenne et l'aménagement du territoire. Ces travaux ont constitué la base du débat sur les transports qui s'est tenu le 20 mai à l'Assemblée nationale et le 3 juin au Sénat. Ce débat a mis en évidence : un consensus

sur la poursuite du développement des infrastructures de transport de notre pays pour développer sa place au centre de l'Union européenne élargie et concourir à l'aménagement du territoire ; l'insuffisance des moyens actuels et la nécessité de dégager de nouvelles ressources pour financer ce développement, en s'appuyant notamment sur l'exemple allemand de péage poids lourds ; l'accent mis par la représentation nationale sur la priorité à donner au transport ferroviaire et au transport fluvial ; la nécessité de simplifier les procédures et d'accélérer les calendriers de mise en oeuvre des projets. Pour concrétiser l'éclairage donné par le Parlement, le Gouvernement présentera à l'automne un programme de réalisation des infrastructures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18614

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3777

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6672